

# Quelques remarques sur la population du comté de Savoie au XIVe siècle d'après les comptes de subsides

Autor(en): **Bouquet, Jean-Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **71 (1963)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-54337>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Quelques remarques sur la population du comté de Savoie au XIV<sup>e</sup> siècle d'après les comptes de subsides

S'il est un domaine de l'histoire médiévale où la recherche est ardue et les conclusions aléatoires, c'est bien celui de la démographie. Les documents contenant des indications quantitatives sont rares, et leurs données souvent contradictoires, parce que sans ordre ni système. Les recensements, quand recensement il y a, sont difficiles à interpréter : les divisions territoriales sont mouvantes, et les hommes classés tantôt d'après leur habitat, par châtelainie, mandement, majorie, paroisse ou hameau, tantôt d'après leur appartenance, d'après le seigneur dont ils relèvent. De plus, les textes ne donnent jamais le nombre des habitants, mais celui des « feux », c'est-à-dire des familles, et ce n'est pas une des moindres difficultés d'une étude démographique que de déterminer combien de personnes pouvait comprendre une famille de l'époque <sup>1</sup>.

Pour l'Etat savoyard, les comptes de « subsides » n'en sont pas moins une source précieuse. Ils ne constituent pas à proprement parler un recensement de la population, mais bien plutôt un état nominatif des contribuables appelés à participer aux dépenses extraordinaires — ou considérées comme telles —

---

<sup>1</sup> Remarquons toutefois que le recensement par feux ne présente pas que des désavantages. Il donne même une idée plus claire de la population *active* ; une comparaison entre le nombre total des habitants d'une région au XIV<sup>e</sup> siècle et de nos jours serait faussée par le fait que la durée de la vie humaine était alors sensiblement plus courte qu'aujourd'hui ; l'intérêt serait assez mince de connaître le nombre des enfants en bas âge et promis pour la plupart à une mort prochaine ; au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, on recensait en Savoie les « majeurs de cinq ans ». RAYMOND ROUSSEAU, *La population de la Savoie jusqu'en 1861*, Paris, 1960.

du comte<sup>1</sup>. Ces contributions, dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, étaient levées très fréquemment, en moyenne tous les trois ou quatre ans. Pour la châtelainie de Conthey-Saillon, les archives de Turin ont conservé les comptes des subsides de 1356, 1359, 1368, 1372, 1373, 1376, 1388, 1399, 1402, 1404, 1407, 1410<sup>2</sup> ; pour Chillon, ceux de 1356, 1359, 1368, 1373, 1378, 1380, 1384, 1388, 1399...<sup>3</sup> Les occasions, ou les prétextes, de les percevoir, sont variés : passage de l'Empereur à travers le comté<sup>4</sup>, mariage d'une princesse<sup>5</sup>, « chevauchée » ou « cavalcade », c'est-à-dire expédition militaire<sup>6</sup>, exécution d'un traité<sup>7</sup>, rachat du Faucigny<sup>8</sup>, acquisition d'une maison forte<sup>9</sup>, réparations à un château en une occasion déterminée, comme le passage de l'Empereur en 1365, lorsqu'on entreprit la réfection du pont du château de La Tour-de-Peilz<sup>10</sup>. Cette dernière taxe est à vrai dire

---

<sup>1</sup> « On désignait sous le nom générique de *subside* une contribution que (les princes de Savoie) retiraient de tous les vassaux et sujets indirects comme directs... Pendant tout le Moyen Age, il fut considéré, au moins théoriquement, comme une sorte de don que les sujets octroyaient à leur souverain : le subside était *demandé* par le suzerain à ses vassaux ; ceux-ci discutaient sur le bien-fondé de la demande, la quotité, le mode de perception ; très souvent, en raison de ce caractère, le subside était dit : *don gratuit*. » ETIENNE DULLIN, *Les châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie en deçà des Alpes*, Grenoble, 1911, p. 125.

<sup>2</sup> Archives d'Etat de Turin (AST), sezioni riunite (SR), inventaire 69, folio 55, mazzo 1.

<sup>3</sup> AST, SR, inv. 69, folio 23, mazzo 1.

<sup>4</sup> En 1313, lors de la « descente » d'Henri VII en Italie ; les comptes de Monthey parlent du subside *in servicium imperatoris*. *Subside de Monthey*, AST, SR, inv. 69, fol. 105, m. 1. — En 1365, à l'occasion de la visite que fit Charles IV au pape Urbain V à Avignon. *Trésorerie générale de Savoie*, AST, SR, inv. 16, rotolo 27, folios 5 sq.

<sup>5</sup> En 1404, pour la dot de Bonne de Savoie, sœur d'Amédée VIII. *Subside de Saint-Maurice*, AST, SR, inv. 69, fol. 153, m. 1. — En 1407, pour celle de Jeanne, sa sœur cadette ; *subside de Monthey*, *loc. cit.* — En 1433, pour celle de Marguerite, « reine de Jérusalem et de Sicile » ; cette fille d'Amédée VIII épousa en effet, en premières noces, Louis III d'Anjou. *Subside de Moudon*, AST, SR, inv. 70, fol. 119, m. 1.

<sup>6</sup> En 1373, « pro cavalcatis (domini comitis Sabaudie) ultra montes et ultra Tissinum in terra dominorum Mediolani ». *Subside de Chillon*, AST, SR, inv. 69, fol. 23, m. 1. De même la ville d'Ivrée concède « de gratia speciali » 1200 florins pour les dépenses supportées par le comte à l'occasion de la guerre contre le marquis de Montferrat, alors qu'il se trouvait devant la cité d'Asti, et accorde 175 florins à la requête de François de Longuecombe, capitaine du Canavais et du Val de Suse, pour la solde de 35 lanciers engagés pour la campagne contre le marquis de Saluces. *Comptes d'Ivrée*, AST, SR, inv. 778, fol. 223, m. 4, rot. 19, f. 4.

<sup>7</sup> En 1346, « pour le paiement d'une grande quantité de florins que le comte a fait au roi de France, en vertu de l'accord passé sur la succession de la duchesse de Bretagne, fille du feu comte Edouard ». *Subside de Monthey*, *loc. cit.*

<sup>8</sup> En 1398. *Subside de Saint-Maurice*, *loc. cit.*

<sup>9</sup> En 1376. *Subside de Conthey*, *loc. cit.*

<sup>10</sup> *Comptes de la châtelainie de La Tour et Vevey*, AST, SR, inv. 69, fol. 169, m. 3, rot. de l'année 1365-1366.

à la limite entre le subside, en principe unique, et la contribution ordinaire.

Une autre occasion de subside est enfin la croisade. Les sujets d'Amédée VI, à l'exception de ceux qui relevaient des participants à l'expédition, furent invités, en 1368 et 1369, à payer une somme de deux florins par feu, pour l'ensemble des deux années, à titre de contribution aux frais de la glorieuse, mais ruineuse équipée qui avait conduit le Comte Vert à Gallipoli, puis sur les rivages de Bulgarie <sup>1</sup>.

C'est ce subside de 1368 qui a plus particulièrement retenu notre attention ; nous essayerons d'en interpréter les indications, de les confronter avec d'autres comptes, lorsqu'ils existent et que nous avons pu les consulter, en ayant conscience du fait que le problème mériterait une étude plus poussée et les sources un dépouillement exhaustif, s'étendant sur toute la période 1350-1450. L'étude du subside de 1368 et quelques sondages pour les autres nous permettront de formuler des hypothèses plutôt que de présenter des conclusions.

Il n'existe pas de compte général du subside, figurant sur un document à part. Les sources y relatives sont d'une part, aux archives de Turin, les comptes de la trésorerie générale, où les recettes du subside sont mêlées aux autres <sup>2</sup>, et d'autre part, des comptes particuliers, établis par chaque châtelain pour le territoire de son ressort, qui se trouvent aujourd'hui à Turin, Chambéry et Dijon <sup>3</sup>. Outre leur dispersion, les documents sont incomplets : le détail des châtelainies n'a été conservé que pour certaines d'entre elles ; l'état de conservation est souvent défectueux. Quant à la trésorerie générale, elle porte fréquemment de vagues mentions, telles que « pro subsidio et pro certis aliis rebus ». La

---

<sup>1</sup> Contentons-nous de signaler que la croisade coûta plus de 200 000 florins, alors que le montant du budget annuel ordinaire de la Savoie s'élevait environ à 70 000 florins.

<sup>2</sup> Avec la confusion qui est de règle : les recettes ou dépenses de caractère privé sont mélangées avec celles de l'Etat (ou que nous appellerions telles aujourd'hui) ; les monnaies sont nombreuses ; l'exercice a une durée variable, qui est rarement d'un an ; les emprunts sont indiqués comme recettes, les remboursements comme dépenses, et le découvert est reporté au premier rang des dépenses de l'année suivante. Plus qu'une comptabilité véritable, les *volumina* de la trésorerie générale sont une sorte de journal de caisse, de Grand Livre. Mais l'exactitude du résultat des additions et conversions de monnaies est rigoureuse.

<sup>3</sup> Turin pour les territoires aujourd'hui italiens et suisses, Chambéry pour la Savoie, Dijon pour le département de l'Ain. Le Genevois, dont les comptes sont à Annecy, ne faisait pas encore partie de la Savoie en 1368.



confrontation entre les deux sources n'amène pas toujours la coïncidence souhaitée ; si le cas du Faucigny est particulièrement heureux, puisque, sur dix châtelainies, nous possédons le compte particulier de sept d'entre elles, et que chaque fois le montant correspond à celui du compte général, la situation de la Savoie propre est moins favorable : sur vingt-sept unités territoriales, treize seulement ont un compte détaillé, et les résultats ne concordent que huit fois <sup>1</sup>.

Il y a plus : les documents, rappelons-le, n'ont pas un but démographique, mais fiscal. Cela signifie que tous les « feux » ne sont pas comptés ; les hommes de ceux des nobles qui ont accompagné le Comte Vert dans son expédition sont exemptés <sup>2</sup>, il y a des indigents, et des « absents » pour diverses raisons : ainsi, des individus décédés ou disparus entre le moment du recensement et celui du paiement. Il semble du reste que ces exemptions aient été les plus rares possibles, et l'on note une certaine rapacité de la part des fonctionnaires du comte, qui trahit bien l'embarras des finances de l'Etat. C'est ainsi qu'à Montmélian, le châtelain Humbert le bâtard, seigneur d'Arvillard et des Mollettes, demi-frère d'Amédée VI, indique qu'il a perçu deux florins sur Pierre Grobel et Antoine Châtelet aîné, bien qu'ils soient hommes de Burnon de Chignin (qui a participé à la croisade), afin de venir en aide à deux pauvres femmes, qui ont été portées en compte, mais n'ont pu s'acquitter, du fait de leur indigence ; en compensation, le châtelain avait taxé deux familles bourgeoises de Montmélian à raison de quatre florins, mais celles-ci ne voulurent ou ne purent pas payer ce supplément, de sorte que ce furent finalement Grobel et Châtelet qui durent s'exécuter <sup>3</sup>. Les bourgeois de Saint-Maurice présentèrent une requête au comte, demandant de ne pas être astreints à payer le subside pour les étrangers en résidence temporaire dans leur ville, « chargés qu'ils étaient déjà du surcroît représenté par leurs concitoyens pauvres » ; Amédée VI ordonna de procéder à une enquête <sup>4</sup>, mais, en 1370,

<sup>1</sup> Voir ci-dessous, p. 65 et 59.

<sup>2</sup> On voit même des hommes appartenant à deux maîtres, dont l'un se rendit à la croisade, être taxés à 50 %.

<sup>3</sup> *Subside de Montmélian*, Archives départementales de la Savoie (ADS), inv. 51, fol. 288/122, m. 1.

<sup>4</sup> J. GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, t. V, dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande (MDR)*, t. XXXI, Lausanne, 1884, p. 326-327.

il déclarait que tous les hommes du ressort de Saint-Maurice devaient contribuer au paiement du subside qui lui avait été accordé<sup>1</sup>. Ailleurs, on est parfois plus large : à Saint-Genix, une lettre du comte a exempté les familles, assez nombreuses, dont les maisons ont été détruites par le feu ; dans la même châtelainie, on déduit la contribution de neuf pauvres, qui n'a pu être recouvrée la deuxième année<sup>2</sup> ; la solidarité était donc exigée dans certains cas, et pas dans d'autres. Enfin, le compte d'Ugine contient un véritable roman : il y est écrit que l'on n'a pas porté les familles dont les noms suivent — elles sont seize — parce que l'on n'a rien pu obtenir d'elles, à cause de leur très grande pauvreté (*propter eorum maximam pauperitatem*) ; les gens du lieu refusèrent de leur faire l'aumône, de manière que le châtelain eût ses deux florins par feu, selon l'ordonnance du comte ; ce châtelain, Pierre, coseigneur d'Hauteville, fit alors arrêter les récalcitrants et leur imposa comme amende de faire cette aumône « auxquelles amendes ils ne voulurent nullement obéir, et s'en allèrent de leurs arrêts sans permission » (*quibus penis obedire nullatenus voluerunt et de dicto aresto sine licencia recesserunt*) !<sup>3</sup>

Il semble qu'à l'occasion de subsides ultérieurs, on se soit montré plus conciliant ; on admet en tout cas fréquemment une déduction forfaitaire de 10 % pour les pauvres ; les comptes de Conthey-Saillon pour 1399 et 1402 mentionnent même, pour chaque paroisse, le nombre des contribuables payants et celui des indigents ; le total donne les chiffres éloquents de 258 indigents (dans les deux cas) pour 293 contribuables en 1399 et 214 en 1402<sup>4</sup>. Ces inégalités rendent évidemment très délicate l'utilisation des subsides comme source démographique.

Il faut donc se garder de vouloir trop faire dire à ces comptes. Malgré tout, ils sont intéressants, pour leurs données numériques, quelque imparfaites qu'elles soient, pour leurs indications patronymiques et toponymiques, pour l'étude de la géographie politique et de la biographie de certains personnages, notamment

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 367.

<sup>2</sup> *Subside de Saint-Genix*, ADS, inv. 52, fol. 442/109, m. 1.

<sup>3</sup> *Subside d'Ugine*, ADS, inv. 58, fol. 367/157, mazzo unico.

<sup>4</sup> *Subside de Conthey-Saillon*, *loc. cit.*

les participants à la croisade<sup>1</sup>. Pour le Faucigny, il est possible de se faire une idée du nombre de ces croisés et de l'étendue de leurs possessions ; en voici le tableau, qui n'est pas complet, puisque le détail est donné pour cinq châtelainies sur dix :

TABLEAU I  
*Participants du Faucigny et leurs « hommes »*<sup>2</sup>

	Flu- met	Sallan- ches	Fau- cigny	Châtillon- Cluses	Bonne	Total
Pierre de Ferney . . . . .	—	—	11	65	26	102
Gallois de Viry . . . . .	—	—	—	79	—	79
Nicolet de Thoiry . . . . .	1	9	8	30	14	62
Héritiers de Boquerand de Lucinges . . . . .	—	—	—	9	35	44
Mermet de Saint-Jeoire . . . . .	—	—	29	14	—	43
Hugues de Fléchère . . . . .	—	2	18	10	—	30
Pierre de Vosery . . . . .	—	3	—	26	—	29
Perrod de Freynet . . . . .	9	—	—	—	19	28
Humbert de Thoiry . . . . .	—	17	—	10	—	27
Girard de Ternier . . . . .	—	—	—	—	21	21
Nicolet de Menthon . . . . .	—	19	—	—	—	19
Pierre Porchaton . . . . .	—	1	1	2	12	16
Perceval de Fillinges . . . . .	—	—	—	—	11	11
Jaquemet de Montfort . . . . .	9	—	—	—	—	9
Pierre de Saint-Jeoire . . . . .	1	8	—	—	—	9
Pierre d'Hauteville . . . . .	—	9	—	—	—	9
Jacques de Mussy . . . . .	—	6	—	—	—	6
Henri de la Baume dit Verneta . . . . .	—	—	—	6	—	6
Jean d'Avully . . . . .	—	—	—	—	5	5
Mermet de Villier . . . . .	—	—	4	—	—	4
Jean et Guichard de la Baume François de Lucinges . . . . .	—	—	—	4	—	4
Aymon de Chissé . . . . .	2	—	—	—	—	2
Jean Ros de Ternes (?) . . . . .	—	—	—	—	2	2
Amaury Mestral . . . . .	—	—	1	—	—	1
Jacques de Villier . . . . .	—	—	—	1	—	1
Héritiers d'Humbert de Lucinges . . . . .	—	—	—	1	—	1
<i>dictus Bandita</i> . . . . .	—	—	—	—	1	1

<sup>1</sup> Signalons que le mot croisade (*passagium*) n'est que très rarement employé dans les comptes de subside, et dans les documents postérieurs à l'expédition en général ; la campagne n'avait pas répondu à l'idée que l'on se faisait d'une croisade. L'expression usitée est *viagium ultramarinum* ; la requête des Agaunois parle du *subsidiium in vestro regressu de Grecia* ; aux archives de Turin, les documents diplomatiques relatifs à l'expédition ont été classés sous le titre *Viaggio di Levante*.

<sup>2</sup> ADS, inv. 61, fol. 40/57, m. 1 (Bonne) ; fol. 95/121, m. 1 (Château du Faucigny) ; fol. 147/181, m. 1 (Châtillon et Cluses) ; fol. 169/211, m. 1 (Flumet) ; fol. 215/270, m. 1 (Sallanches).

Le subside est à peu près uniformément de deux florins par feu. Dans une seule châteltenie, on perçoit une somme variable d'un contribuable à l'autre : c'est celle d'Yenne, dont le collecteur est un Juif nommé Abraham ; la somme perçue est souvent de deux florins, soit 24 deniers, mais on trouve aussi 12, 13, 18, 20 deniers, 2 sous et 3 deniers, 2 sous et 4 deniers, 2 sous et 6 deniers, 2 sous et 8 deniers, 3 sous <sup>1</sup>. A Evian, on mentionne encore un don spécial, en nature, fait par les bourgeois au comte pour son retour d'outre-mer <sup>2</sup>.

A l'occasion d'autres subsides, on a levé 1 florin par feu <sup>3</sup>, 2 florins <sup>4</sup>, 2 francs soit 32 deniers gros <sup>5</sup>, 16 deniers gros <sup>6</sup>. D'autres fois encore, la taxe n'est pas uniforme : en 1315, à Saint-Maurice, elle est de six sous de Lausanne par feu pour les riches (*majores*), quatre pour les personnes modestes (*mediocri*), deux pour les économiquement faibles (*minores*) <sup>7</sup>. En 1332, le comte Aymon fit payer quatre deniers aux habitants de la campagne, alors que ceux des villes franches étaient taxés plus fortement : les bourgeois de Chambéry payèrent dix deniers, ceux d'Yenne huit deniers <sup>8</sup>. En 1380, le subside est d'un florin dans les villes, un demi-florin dans les mandements <sup>9</sup>. Il arrive enfin que certaines régions se soustraient au paiement du subside, parce que, fortes de leurs libertés, elles l'ont refusé ; c'est le cas du Pays de Vaud en 1388 <sup>10</sup>. Le subside de 1365, enfin, n'est accompagné d'aucun recensement, et les villes et châteltenies semblent avoir composé ou avoir été taxées arbitrairement. Il n'est en tout cas pas en rapport direct avec la population et ne présente pas d'intérêt pour la démographie <sup>11</sup>.

<sup>1</sup> *Subside d'Yenne*, ADS, inv. 52, fol. 508/180, m. 1.

<sup>2</sup> *Hôtel de la comtesse*, AST, SR, inv. 39, rot. 24, fol. 3.

<sup>3</sup> 1373, « chevauchée » contre Milan. *Subside de Chillon*.

<sup>4</sup> 1398, rachat du Faucigny. *Subside de Saint-Maurice*.

<sup>5</sup> 1433, dot de Marguerite de Savoie. *Subside de Moudon*.

<sup>6</sup> 1407, dot de Jeanne de Savoie. *Subside de Monthey*.

<sup>7</sup> GREMAUD, *op. cit.*, t. III, Lausanne, 1878, p. 257.

<sup>8</sup> DULLIN, *op. cit.*, p. 129.

<sup>9</sup> C'est du moins le cas à Aiguebelle. JEAN JACCOD, *La comptabilité d'Amédée VI, 1377-1382*, Turin, 1939, p. 50.

<sup>10</sup> *Subside de Vevey-La Tour*, AST, SR, inv. 69, fol. 183, mazzo unico.

<sup>11</sup> Le cas du Faucigny l'illustre bien : le rapport entre les sommes versées en 1368-1369 d'une part, et en 1365 d'autre part, varie, suivant les châteltenies, de 4,72 à Cluses à 2,33 à Flumet.

Mentionnons tout de même quelques sommes reçues dans le Pays de Vaud et le Chablais : Coppet 100 florins, Nyon 200, Morges 150, Les Clées 200, Yverdon 190, Estavayer 300, Morat 300, Moudon 500, Romont 700, Châtel 50, Vaulruz 60, La Tour et Vevey 230, Blonay 100, Chillon 10, Aigle 55, Ollon 80, Saint-Maurice 80, etc.

La somme est assez considérable pour le contribuable<sup>1</sup>; elle l'est aussi pour le trésor comtal. Le revenu du subside est supérieur au budget d'une année ordinaire; il ne couvre toutefois pas la moitié des dépenses de la croisade<sup>2</sup>. Encore faut-il retrancher les frais de perception; ceux-ci sont difficiles à évaluer, car plusieurs collecteurs sont envoyés dans les bailliages pour exécuter diverses missions, dont le recouvrement du subside. On peut les estimer à 1500 florins environ, mais il n'est guère possible d'en donner le détail. Si le compte de la trésorerie générale est simple pour la première année, avec les rubriques suivantes<sup>3</sup>:

Piémont, Quiers et Canavais (Guy de Soumont) . .	16 fl.
Bresse et Valbonnais (Guillet de Theys?) 15 florins petit poids . . . . .	14 fl. 4 ½ d.
Aoste (Jean de Montfaucon et Jaquemin d'Avise) .	32 fl. 6 d.
Valais, Chablais (Michalet de Cruz et Guillaume de Mallon) . . . . .	35 fl.
Vaud (Ansermet Curtet) . . . . .	45 fl.
Maurienne, Tarentaise (Guy Marchand) . . . . .	21 fl. 6 d.
Faucigny, terre de Gex (Pierre du Fou) . . . . .	34 fl. 6 d.
Savoie (Loys Rup, Perret Mestral) . . . . .	12 fl. 5 ½ d.
	211 fl. 4 d.

celui de la deuxième année, qui mentionne à six reprises un collecteur envoyé dans la vallée d'Aoste et un autre qui voyagea dans les terres de Vaud, Chablais, Faucigny, Bresse, Valbonne, Tarentaise, Aoste et Maurienne, *ad recipiendas informationes numerorum focorum dictorum locorum*, est inutilisable. On peut voir par là combien l'administration était peu spécialisée et peu rationnelle.

<sup>1</sup> La valeur du florin est assez difficile à évaluer. Le florin d'or, bon poids, pèse environ 3,85 g. de fin et équivaut, théoriquement, à 19 fr. 25 de notre monnaie. AST, sezione prima (S. 1), *protocolli ducali*, serie camerale 70, fol. 27 r<sup>o</sup>: 64 florins pèsent un marc. Cf. JACCOD, *op. cit.*, p. 515. Le pouvoir d'achat est plus ardu à déterminer. CHARLES GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*, MDR, 2<sup>e</sup> série, t. XIV, Lausanne, 1929, p. 159, note 5, l'évalue à 60 fr. 1929, soit environ 150 fr. 1963; il se fonde sur les salaires versés. Cette méthode ne tient pas compte de l'évolution du salaire réel; en nous basant sur des comparaisons de prix, il nous semble que le florin pourrait valoir 50 fr. actuels.

<sup>2</sup> Aussi Amédée VI a-t-il recours à divers emprunts, notamment auprès de Galéas Visconti, qui lui prête 92 000 florins, sans intérêt. AST, S. 1, *prot. duc.*, ser. cam. 70, fol. 19 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> AST, *trésorerie générale*, inv. 16, rot. 28, fol. 38.



Il faut enfin remarquer que les termes pour le paiement sont variables. Si la première annuité est perçue à La Rochette en janvier 1368 et la seconde à la Saint-Michel de la même année, à Montmélian, les échéances sont la Saint-Michel 1368 et Pâques 1369<sup>1</sup>.

Dans les tableaux qui suivent, la classification des régions est établie d'après les bailliages. Ceux-ci, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, étaient au nombre de huit : Viennois, Novalaise, Savoie propre, Bresse (ou Bourg), Bugey, Chablais, val d'Aoste et val de Suse<sup>2</sup>. Les acquisitions et les échanges effectués entre-temps font qu'il faut retrancher le Viennois, et ajouter le Pays de Vaud, le Faucigny et le Pays de Gex, auquel nous adjoignons le subside payé par Genève ; enfin, quelques mentions n'ont pu être identifiées, ou se rapportent à des lieux dispersés dans plusieurs bailliages ; nous les avons groupées à part.

TABLEAU II  
*Compte général du subside de 1368*<sup>3</sup>

Bailliages	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total	Evaluation de la population
Savoie . . .	10 258/2 1/2	12 355/ 6	22 613/ 8 1/2	65 000- 75 000
Novalaise . .	1 630/5 1/2	2 528/— 1/2	4 158/ 6	12 000- 14 000
Bresse . . .	4 679/8 1/2	7 819/11	12 499/ 7 1/2	35 000- 40 000
Bugey . . .	2 859	5 008/10 1/2	7 867/10 1/2	20 000- 25 000
Faucigny . .	3 783	4 626	8 409	25 000- 27 000
Chablais, Valais . .	5 793	6 292	12 085	33 000- 39 000
Vaud . . .	4 717/6	7 060/ 6	11 778	40 000- 50 000
Gex, Genève	1 482	1 925	3 407	10 000- 12 000
Aoste . . .	2 374/6	5 483/ 6	7 858	20 000- 25 000
Piémont . .	8 490	3 894	12 384	35 000- 40 000
Divers ou douteux .	239	1 505/ 8	1 744/ 8	—
Total . .	46 306/4 1/2	58 499	104 805/ 4 1/2	295 000-347 000

<sup>1</sup> *Subside de La Rochette*, ADS, inv. 52, fol. 386/49 ; *subside de Montmélian*, loc. cit.

<sup>2</sup> DULLIN, *op. cit.*, p. 27 sq.

<sup>3</sup> Ce tableau, et tous ceux du compte du subside de 1368, par bailliages, est établi d'après la *trésorerie générale de Savoie*, AST, SR, inv. 16, rot. 28, 29 et 30, *passim*.



Dans ce tableau comme dans les autres, les sommes sont indiquées en florins, les fractions en deniers gros de Tours, qui valent un douzième du florin ; nous avons converti les autres monnaies, assez rares du reste.

Pour l'évaluation de la population, nous avons adopté, très arbitrairement, une moyenne de cinq personnes par feu ; ce postulat rend évidemment illusoire une trop grande précision.

Comme il y a des unités territoriales qui ne sont pas mentionnées dans les comptes, mais dont on connaît l'existence, et qui par conséquent doivent avoir été dispensées, il faut prévoir une certaine marge ; nous pensons être plus près de la réalité en attribuant au comté de Savoie une population de 350 000 à 400 000 habitants. Il n'en reste pas moins que ce chiffre est faible, et que certaines localités sont très peu peuplées.

\* \* \*

Pour la *Savoie propre* (y compris la Maurienne et la Tarentaise), le tableau a été établi d'après les indications de la trésorerie générale, collationnées, lorsqu'ils existent, avec les comptes particuliers. La division n'est donc pas faite rigoureusement par châellenie, mais selon les unités territoriales mentionnées par le trésorier général, les unités de paiement, pourrait-on dire ; ainsi, plusieurs villages (Saint-Alban, Cruet) sont indiqués à part ; dans les possessions de l'abbaye de Hautecombe sont incluses celles qui se trouvent dans la Novalaise ; faute de pouvoir les distinguer, nous les avons toutes comptées avec la Savoie. (Voir tableau III, p. 59.)

Ainsi, sur treize comptes particuliers conservés, huit donnent le même résultat que la trésorerie générale ; dans deux autres cas (Miolans et Aiguebelle), les différences se compensent ; dans l'ensemble, les châellenies pour lesquelles la comparaison est possible représentent une contribution de 10 184 florins, soit les 45 % du baillage ; la marge d'erreur est de 43 ½ florins (différence de 122 ½ florins dans un sens, moins 79 florins dans l'autre), soit 0,4 %, ce qui est minime ; on peut donc considérer que les indications de la trésorerie générale sont dans l'ensemble valables, et que le subside payé a bien été de 22 613 florins  $\pm$  200 ; le nombre des contribuables devrait être de 11 300  $\pm$  100.

TABLEAU III

*Subside de la Savoie propre, en 1368*<sup>1</sup>

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total	Comptes particuliers	Feux
Chambéry . . . .	1 000	1 300	2 300	2 266	1133 + . . . P.
Hommes de Philippe Veteris à Chambéry . . .	15	13	28	—	
Le Bourget . . .	353	400	753	753	358 + . . . P.
Abbaye de Haute-combe . . . .	74	135	209		
Aix . . . . .	180	178	358		
Montfalcon . . .	309	353	662	662	331
Cusy . . . . .	200	248	448	448	224
Le Châtelard de Bauges . .	246	346	592		
Entremont . . .	72	110	182	182	91
Saint-Alban . . .	—	96	96	—	
Apremont . . . .	62	60	122	—	
Montmélian . . .	500	545	1 045	1 084	542 + 185 P.
Sainte-Hélène-du-Lac	97	—	97	—	
Saint-Pierre de Soucy					
La Rochette . . .	274	418	692	692	346 + . . . P.
Cruet . . . . .	88	10	98	—	
Saint-Pierre d'Albigny . .	—	115	115	—	
Châteauneuf . . .	33	—	33	—	
Miolans . . . . .	240	242	482	522	261
Aiguebelle . . .	314	356	670	630	315
Montaille . . . .	—	65	65	452	226 + 37 P.
Tournon . . . . .	215	172	387		
Conflans . . . . .	255/2½	434/9½	690	—	
Beaufort . . . . .	504	485	989	989	494 + 28 P.
Ugine . . . . .	380	505/-½	885/-½	934	467 + 54 P.
Faverges . . . . .	283	287	570	570	286 + 92 P.
Tarentaise . . . .	2 562	2 627/1	5 189/1	—	
Maurienne . . . .	2 002	2 854/7	4 856/7		
Total . . . . .	10 258/2½	12 355/6	22 613/8½		

<sup>1</sup> Les « comptes particuliers » sont aux ADS, inv. 50-52, *passim*. P. désigne les hommes dépendant de seigneurs qui ont participé à la croisade.

De plus, cinq châtelainies sur treize indiquent le nombre des familles exemptées parce qu'appartenant aux membres de l'expédition (ou, dans le cas d'Ugine, parce que trop pauvres) ; trois mentionnent qu'il y a eu des exemptions, sans en indiquer le nombre. Les premières comptent 396 exemptés pour 2015 contribuables payants, soit 19,6 % ; elles représentent elles-mêmes 40 % de la population des treize châtelainies, soit 18 % de l'ensemble du bailliage ; la proportion est à vrai dire un peu faible pour permettre une extrapolation sûre, mais, faute de mieux, nous admettons qu'il faut ajouter environ 20 % pour les exemptés, et la population de la Savoie propre, de la Maurienne et de la Tarentaise serait ainsi de 13 000 à 14 000 feux, soit, en prenant un nombre moyen de cinq personnes par feu, et en tenant compte d'omissions possibles, de 65 000 à 75 000 habitants.

La ville, ou plus exactement la métralie de Chambéry, avec 478 feux recensés, pourrait compter 3000 habitants, et l'ensemble de la châtelainie 7000<sup>1</sup>.

Quant aux deux hautes vallées, le trésorier a reçu les sommes suivantes :

TABLEAU IV : *Subside de Tarentaise et Maurienne en 1368*

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total
Des hommes de la Tarentaise .	1609	1673/1	3282/1
Des hommes de Val d'Isère <sup>2</sup> .	300	300	600
De l'archevêque de Tarentaise <sup>3</sup>	653	654	1307
Total Tarentaise . .	2562	2627/1	5189/1
Des hommes de Maurienne <sup>4</sup> .	1899	1588/7	3487/7
De divers personnages . . . .	—	107	107
De l'évêque de Maurienne . .	103	491	594
Du chapitre . . . . .	—	120	120
Du seigneur de La Chambre <sup>5</sup>	—	548 (?)	548 (?)
Total Maurienne . .	2002	2854/7	4856/7

<sup>1</sup> *Subside de Chambéry*, ADS, inv. 50, fol. 1, m. 1. Les autres métralies de la châtelainie sont Chambéry-le-Vieux (116 feux), La Chenaz, Villette, Montagnole, Jacob et Cognin (117), Triviers (38), Saint-Jean d'Arvey (21), La Motte (243), Viviers (120).

<sup>2</sup> Leur contribution est recueillie par Aymon de Chalant, châtelain de Chambéry, alors que le châtelain de Tarentaise est Aymerot Provana, et celui de Maurienne Daniel Provana.

<sup>3</sup> L'archevêque a en outre des possessions en dehors de la Tarentaise.

<sup>4</sup> C'est-à-dire des sujets directs du comte.

<sup>5</sup> Ce seigneur verse 342 florins pour ses possessions de Maurienne, 65 pour celles de Montaille, 28 ½ pour celles de Châteauneuf et 206 sans indication de provenance.

Malgré l'absence de compte particulier, les chiffres de la Tarentaise paraissent assez certains, en tout cas pour ce qui est des contributions de l'archevêque et de Val d'Isère. Ceux de la Maurienne sont plus douteux, étant donné l'imbrication des possessions du comte de Savoie, du seigneur de La Chambre et de l'évêque ; le compte détaillé attribue 1426 florins à la contribution versée par les hommes relevant directement d'Amédée VI, ce qui donne 713 feux<sup>1</sup>. Dans l'ensemble, la population de chacune des vallées doit être d'environ 3000 feux, soit une quinzaine de milliers d'habitants<sup>2</sup>.

Nous appliquerons la même méthode pour l'évaluation rapide de la population de la Novalaise, de la Bresse et du Bugey, bailliages que nous n'avons examinés que sommairement ; nous ne présentons en fait ici que les matériaux pour une étude véritable.

TABLEAU V  
*Subside de la Novalaise en 1368*<sup>3</sup>

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total	Compte particulier	Feux
Saint-Laurent du Pont . . . . .	—	201	201	—	215 + 68 P.
Les Echelles . . . . .	309	311	620	—	
Pont-de-Beauvoisin . . . . .	200	215	415	415	
Montbel . . . . .	45	—	45	—	
Pressins . . . . .	64	64	128	—	614
Saint-Genix . . . . .	192/5 1/2	602/6 1/2	795	1 219	
Rochefort . . . . .	100	90	190		
Gerbaix, Belmont, Domessin . . . . .	—	158	158	737 (?)	
Dolomieu . . . . .	27	49	76		
Yenne . . . . .	288	351	639	—	
Chanaz . . . . .	156	208	364	—	
Châtillon en Chautagne . . . . .	249	278/6	527/6	—	
Total . . . . .	1 630/5 1/2	2 528/-1/2	4 158/6		

<sup>1</sup> *Subside de Maurienne*, ADS, inv. 65, fol. 21/23, m. 1.

<sup>2</sup> HENRI ONDE, *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes*, Grenoble et Paris, 1942, p. 204, signale qu'en 1838 la Tarentaise avait 51 000 habitants et la Maurienne 53 000 ; en 1931, elles n'en avaient plus ensemble que 78 000. La proportion entre les populations du XIV<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle est du même ordre qu'à Sembrancher-Entremont (voir ci-dessous, p. 77-78).

<sup>3</sup> *Trés. gén., loc. cit. Subside de Pont-de-Beauvoisin*, ADS, inv. 52, fol. 352/22. *Subside de Saint-Genix*, *ibid.*, fol. 442/109, m. 1. *Subside d'Yenne et de Chanaz*, *ibid.*, fol. 508/180, m. 1.

En appliquant, assez arbitrairement, puisque le compte détaillé n'existe que dans trois cas et que le nombre des exemptions n'est indiqué que dans un seul, la même majoration de 20 %, nous obtiendrions environ 2500 feux et douze ou treize mille habitants, peut-être un peu plus, compte tenu de circonstances telles que l'incendie de Saint-Genix-sur-Guiers, qui a augmenté le nombre des exemptions, et le fait qu'à Yenne, les sujets d'Amédée VI ont en moyenne payé moins de deux florins.

D'après la trésorerie générale, le subside de la *Bresse et du Valbonnais*, où sont mentionnées les localités suivantes :

TABLEAU VI : *Bresse et Valbonnais, 1368*

Bourg . . . . .	1643/ 6	Saint-Etienne (sur	
Jasseron . . . . .	418	Reyssouze (?) <sup>1</sup> .	70
Châtillon-les-		Treffort . . . . .	885/ 6
Dombes . . . . .	620	Montfleur . . . . .	376
Pont-de-Veyle . . .	1056/10	Pont-d'Ain . . . . .	632/ 6
Bâgé . . . . .	1290/ 4 1/2	Meximieux . . . . .	156/11
Pont-de-Vaux . . . .	856	Villieu (?) . . . . .	605
Saint-Trivier . . . .	1373	Gourdans . . . . .	155
Montrevel . . . . .	50	Pérouges . . . . .	235
St-Martin-le-Châtel	200	Bourg-Saint-	
Foissiat . . . . .	199	Christophe . . . . .	107
Marboz . . . . .	80	Montluel . . . . .	1233
Bonrepos . . . . .	56	Miribel . . . . .	201

s'élève à 12 499 florins, 7 1/2 deniers. La population est donc de l'ordre de 7500 feux, soit 35 000 à 40 000 habitants. Dans le *Bugey* le subside, qui se décompose comme suit :

TABLEAU VII : *Bugey, 1368*

Abbé de Chézery . . .	124	Pierre-Châtel et	
« Ballon, Aye, Cluses »	356 <sup>2</sup>	Cordon . . . . .	473/ 9
Seyssel . . . . .	859 <sup>3</sup>	Lhuis et Saint-	
Châteaufort . . . . .	132/ 6	André de Briord . . . . .	762
Châteauneuf . . . . .	800	Saint-Sorlin . . . . .	736/ 3 1/2
Rossillon . . . . .	685/ 2 1/2	Saint-Rambert et	
Chazey . . . . .	189	Saint-Germain . . . . .	1177/ 3 1/2
Belley et Magnieu . .	772/10	Ambronay . . . . .	404
Evêque de Belley . . .	60	Varey . . . . .	336

s'élève à 7867 florins, 10 1/2 deniers, ce qui indiquerait une population d'environ 4700 feux, ou 20 à 25 000 habitants.

<sup>1</sup> Aves, Amer... et Saint-Etienne supra Roys... *Trés. gén.*, rot. 29, fol. 25. Nous n'avons pu identifier ces lieux.

<sup>2</sup> 362 d'après le *subside de Ballon, Aye, Cluses*, ADS, inv. 50, fol. 116, m. 1.

<sup>3</sup> 862 d'après le *subside de Seyssel*, ADS, inv. 64, m. 24, fol. 4.

Le subside du *Pays de Gex* a été perçu par le châtelain Jacques Maréchal, celui de *Versoix et Genève* par Richard de Viry. Si le premier, qui est de 2252 florins, ce qui laisse entrevoir une population de 6500 ou 7000 habitants, ne présente pas de problème particulier, le second est plus difficile à interpréter. Le compte particulier du subside de Versoix est conservé ; il fait apparaître une population de 129 feux, auxquels s'ajoutent neuf familles relevant de participants à la croisade, neuf indigentes et dix-sept qui appartiennent à l'évêque de Genève ; un homme enfin est compté pour moitié, car il appartient à la fois au comte de Savoie et à Richard de Confignon, un des croisés.

Le recensement donne le détail des hameaux, et on peut le comparer avec celui de 1373.

TABLEAU VIII

*Population de la châtelainie de Versoix en 1368 et 1373*<sup>1</sup>

	1368	1373
Versoix . . . . .	40 feux	34 feux
Saint-Loup . . . . .	6	6
Malagny . . . . .	4	4
Crassy . . . . .	6	—
Vésenex <sup>2</sup> (?) . . . . .	2	5
Villars-Dame . . . . .	—	2
Chambésy . . . . .	4	2
Pregny . . . . .	10	5
Sergy . . . . .	3	8
Thoiry . . . . .	15	16
Fénières . . . . .	3	2
Vernier . . . . .	1	1
Grand-Saconnex . . . . .	9	2
Aire . . . . .	—	5
Challex . . . . .	11	9
Russin . . . . .	—	2
Marougy . . . . .	4	—
Non identifié <sup>3</sup> . . . . .	11	2
Total . . . . .	129	105

<sup>1</sup> *Subside de Versoix*, AST, SR, inv. 69, fol. 189, mazzo unico.

<sup>2</sup> Veysina.

<sup>3</sup> Deux feux à Marna (1368) ou Marnanz (1373), deux à Ronboisson (?), sept dans une localité qui nous est restée illisible.



En 1373, il y a en outre 38 pauvres, 4 « absents » et 12 hommes dont le maître était présent à la « chevauchée ». La population totale est donc de 172 familles en 1368, 159 en 1373.

Le subside recouvré par Richard de Viry est de 1155 florins, soit 481 pour la première année (qui n'est pas détaillée) et 874 pour la seconde, dont 207 en provenance de Versoix et 467 en provenance de Genève <sup>1</sup>.

La *vallée d'Aoste* a fourni, selon les données de la trésorerie générale, 7858 florins. Le compte d'Etienne Provana, bailli de la vallée, châtelain de Châtelargent, Valdigne et autres lieux, donne les indications suivantes :

TABLEAU IX

*Population de la châtellenie d'Aoste et Châtelargent, 1368* <sup>2</sup>

Ville d'Aoste . . . . .	356 feux
Gignod . . . . .	140
Etroubles . . . . .	65
Saint-Rhémy . . . . .	28
Sarre . . . . .	60
Châtelargent . . . . .	120
La Salle . . . . .	173
Morgex . . . . .	119
Pré Saint-Didier . . . . .	74
La Thuile . . . . .	80
Courmayeur . . . . .	113
Hommes de Jean de (Car...) . . . . .	40
Total . . . . .	1368, soit 2736 florins
auxquels s'ajoutent les versements de :	
Guillaume Gontard . . . . .	205 florins
les seigneurs d'Avise . . . . .	150
Guillaume de Vachery . . . . .	24
Valsavaranche (66 feux) . . . . .	132
le prieur de Montjoux (14 hommes) . . . . .	28
le chapitre d'Aoste . . . . .	50, soit 589 florins

Le tout permet d'attribuer une population de 1900 feux, c'est-à-dire 9000 ou 10 000 âmes à la châtellenie, et environ 4700 feux, ou 20 000 à 25 000 habitants, à l'ensemble du bailliage.

<sup>1</sup> La question des droits de la Savoie à Genève est très complexe. En 1365, Gex avait payé 300 florins, Genève 300, l'évêque 200, Versoix 40. En 1368, les sujets de l'évêque paraissent exemptés, d'après le compte de Versoix.

<sup>2</sup> *Subside d'Aoste*, AST, inv. 68, fol. 23, m. 1.

Il n'y a rien d'intéressant à signaler au sujet du *Piémont*, si ce n'est que le subside a produit 12 384 florins ; la population des châtelannies de Suse, Avigliana, Rivoli, Caselle, Cirié et Lanzo serait de 7500 feux, soit 35 000 à 40 000 habitants.

Tout autre est le subside du *Faucigny*. Il se présente comme suit :

TABLEAU X  
*Subside du Faucigny, 1368*<sup>1</sup>

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total	Compte particulier	Feux
Bonne . . . . .	350	700	1050	1050	525 + 148 P.
Château de Faucigny . . . .	390	434	824	824	412 + 72 P.
Châtelet de Credo	130	138	268	—	
Bonneville . . . .	361	378	739	—	
Cluses et Châtillon . . . .	914	997	1911	1911	954 + 273 P.
Sallanches . . . .	485	602	1087	1087	544 + 74 P.
Samoëns . . . . .	194	296	490	490	245
Flumet . . . . .	499	499	998	998	499 + 22 P.
Montjoie . . . . .	280	308	588	588	294
Chamonix . . . . .	180	274	454	—	
Total . . . . .	3783	4626	8409		

La situation est ainsi plus précise qu'en Savoie. Sept terres sur dix, dont la contribution représente les 83 % de l'ensemble, ont conservé leur compte particulier, et dans chaque cas, le résultat concorde avec celui de la trésorerie générale. De plus, cinq d'entre elles, constituant les 70 % de la population, indiquent le montant des déductions. Les familles exemptées y sont au nombre de 589 contre 2934 « payantes » ; le rapport reste de un à cinq, et l'hypothèse avancée au sujet du bailliage de Savoie est confirmée avec plus de sûreté. La population du Faucigny devait être de 5200 feux, soit 25 000 à 27 000 habitants.

Dans la partie aujourd'hui française du *Chablais*, les châtelannies d'Evian-Féterne, Thonon-Les Allinges et Hermance payèrent le subside.

<sup>1</sup> *Trés. gén., loc. cit. Subsidés du Faucigny, ADS, inv. 61, passim. Charrosse et Monthoux (Chivard de Monthoux a suivi le Comte Vert) ne paient pas de subside en 1368.*

TABLEAU XI  
*Subside du Chablais « français » en 1368*<sup>1</sup>

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total	Compte particulier	Feux
Evian-Féterne . .	1029	1159	} 2288	2288	1144 + 5 P.
Abbé de Saint-Jean D'Aulph	—	100			
Thonon- Les Allinges .	950	1086	2036	—	173 + 27 P.
Hermance . . .	164	182	346	346	
Total . .	2143	2527	4670		

A Evian, on a rendu dix florins aux héritiers de Berthod de Neuvecelle, *qui fuit cum domino in viagio ultramarino in quo decessit*, et qui possédait dix hommes en commun avec Jean de Neuvecelle ; en bonne justice, le fisc comtal rend donc la part du défunt.

A Hermance, on a déduit 17 feux pour la raison habituelle, dont 4 relèvent de Guillaume de Rovéréa, 8 de Nicod d'Hauteville, 3 de Jean de Tervent (?) et 2 de Galois de Viry, qui tous ont pris part à la croisade. Comme le châtelain, Henri de la Baume, dit Verneta, a négligé d'inscrire et de spécifier les noms des hommes de Nicod d'Hauteville, il lui est enjoint de le faire avant la Pentecôte (1369), « de telle sorte qu'ils soient insérés dans le présent compte ». Verneta a encore dû déduire dix pauvres, tant bourguignons que savoisiens ; la misère en a contraint la plupart à fuir, et ceux qui sont restés sont insolubles ; néanmoins, le châtelain reçoit l'ordre de faire son possible, s'ils reviennent, pour recouvrer leur dû.

Thonon n'a pas de compte particulier. La population des trois châtelainies peut être évaluée à 2700 feux, soit environ 13 000 ou 14 000 habitants.

On constate ainsi que les régions qui constituent aujourd'hui les deux départements de Savoie et Haute-Savoie, et correspondent à peu de chose près aux bailliages de Savoie, de Novalaise,

<sup>1</sup> *Trés. gén., loc. cit. Subside d'Evian*, ADS, inv. 63, fol. 54/89, m. 1. *Subside d'Hermance*, *ibid.*, fol. 103/172, m. 1. Les autres châtelainies (Ballaison, La Corbière, etc.) ne sont pas mentionnées et n'ont pas de compte de subside.

du Faucigny et à la partie du Chablais que nous avons considérée <sup>1</sup>, comptaient 110 000 à 130 000 habitants; avec les terres omises par le compte, peut-être 130 000 à 150 000, ce qui donne la faible densité de 12 à 14 habitants au km<sup>2</sup>; la population des deux départements, stationnaire depuis un siècle <sup>2</sup>, est aujourd'hui de 575 000 âmes environ (densité 53). Les chiffres sont à peu près les mêmes pour l'Ain : la population de la Bresse, du Bugey et du Pays de Gex (sans Versoix) <sup>3</sup> était, d'après notre calcul, de 62 000 à 72 000 habitants, peut-être 80 000 (densité maximum 14), en 1368, alors que le département en compte aujourd'hui 310 000 (densité 55). Cette faiblesse du peuplement s'explique en partie par le fait que le recensement a lieu moins de vingt ans après la grande peste.

\* \* \*

Le *Pays de Vaud* n'est pas le bailliage le plus éloquent, ou en tout cas pas le plus facile. Les comptes détaillés n'ont été conservés que pour les châtelanies de Nyon, Romont et Vaulruz. La trésorerie générale contient des mentions vagues telles que *in terra Waudi pro recuperando subsidio*; il y a l'enchevêtrement des châtelanies comtales et des fiefs indirects, sans compter les terres de l'évêque, qui ne verse rien. Enfin, il y a les libertés vaudoises, et certaines villes ont composé pour une somme forfaitaire. Telle que la donne la trésorerie générale, voici la contribution du Pays de Vaud. (Voir tableau XII, p. 68.)

On remarque que les fiefs vassaux de la Savoie ne payent qu'un peu plus de 3000 florins, alors qu'ils représentent une part considérable du territoire vaudois; le plus important de tous, Grandson, est exempté, puisque Guillaume de Grandson a été l'un des principaux acteurs de la croisade; plusieurs vassaux, tels Louis de Cossonay et le comte de Gruyère, s'acquittent en un seul versement, d'une somme « ronde ». Il est par conséquent très difficile de se faire une idée valable de la population d'après ce

---

<sup>1</sup> Quelques territoires de Novalaise sont aujourd'hui dans l'Isère, une partie d'Hermance est en Suisse. Par contre, Seyssel faisait alors partie du Bugey.

<sup>2</sup> HENRI ONDE, *Evolution démographique de la Savoie*, dans le *Mémorial de Savoie*, Chambéry et Annecy, 1960, p. 301-320; en 1861 : 542 000; en 1954 : 546 000.

<sup>3</sup> Montfleur fait actuellement partie du Jura, une partie de Seyssel de la Haute-Savoie.

TABLEAU XII  
Subside du Pays de Vaud en 1368<sup>1</sup>

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total
Nyon (Perrod de Vesancy) . . . . .	564	566	1 130
Prangins (Hugues de Fléchère) . . . . .	97/6	92	189/6
S <sup>r</sup> de Montricher . . . . .	60	547	990
S <sup>r</sup> de Vufflens . . . . .	56		
S <sup>r</sup> de Denens . . . . .	50		
Morges (Jean de Disy, puis Antoine Champion) . . . . .	277		
S <sup>r</sup> de Cossonay . . . . .	—		
Prieur de Romainmôtier . . . . .	250	110	360
Prieur de Baulmes . . . . .	77	77	154
Les Clées (Richard de Confignon). . . . .	223	223	446
Yverdon (Humbert de Colombier) . . . . .	424	420	844
SS <sup>rs</sup> de Saint-Martin, Font et Mont- faucou (?) <sup>2</sup> . . . . .	174	170	344
Estavayer (François d'Orsens) . . . . .	91	92	183
Payerne (F. d'Orsens, avoyer) . . . . .	277	277	554
Morat (Olivier Vaucher) . . . . .	200	200	400
Grasbourg (Jean de Vuippens) . . . . .	—	200	200
S <sup>r</sup> de Montagny . . . . .	137	200	337
Romont (Aymon de Bossonens) . . . . .	401	428	829
Moudon, ville . . . . .	200	200	400
Moudon, châtelainie (Jean de Blonay) . . . . .	323	532	1 007
Moudon, « dépendances » <sup>3</sup> . . . . .	152		
Rue (Aymon de Chastonay) . . . . .	367		
Hommes de Hautcrêt et Saint-Martin Châtel (Jaquier de Châtel) . . . . .	29	—	29
Vaulruz (Nicod de Blonay) . . . . .	100	102	202
Vaulruz (Nicod de Blonay) . . . . .	77	77	154
Hommes de Nicod de Blonay . . . . .	—	20	20
Corbières, ville et mandement <sup>4</sup> . . . . .	20	20	40
S <sup>r</sup> de Pont . . . . .	—	44	44
Hommes d'Aymon de Vuippens . . . . .	41	41	82
« Seres » (Sorens?) . . . . .	—	8	8
S <sup>r</sup> de Bourg et Palézieux . . . . .	50	50	100
Comte de Gruyère . . . . .	—	600	600
Non précisé . . . . .	—	947/6	947/6
Total . . . . .	4 717/6	6 460/6	11 178

<sup>1</sup> Nous indiquons entre parenthèses le nom du châtelain.

<sup>2</sup> La lecture n'est pas sûre et Jean de Montfaucon fut l'un des croisés ; ses hommes devraient donc être dispensés.

<sup>3</sup> Ce sont les terres des seigneurs de Vuissens, de La Molière, de Cugy, de Bioley et de l'abbesse du couvent de Romont.

<sup>4</sup> Le subside de Corbières est perçu par Jean de Blonay, bailli de Vaud et châtelain de Moudon.

seul compte, et ce n'est que pour fixer un ordre de grandeur que nous retiendrons un chiffre de 40 000 à 50 000 habitants.

Des quelques comptes particuliers conservés, celui de *Vaulruz*<sup>1</sup> confirme le nombre de 77 feux et en attribue 40 au village de Vaulruz et 37 à Vuadens. Celui de *Nyon*<sup>2</sup> est plus riche :

TABLEAU XIII

*Population de la châtelainie de Nyon en 1368*

Nyon a composé pour 240 florins et compte donc au moins 120 feux.

Eysins . . . . .	16 feux
Signy . . . . .	7
Avenex . . . . .	10
Borex . . . . .	14
Arnex . . . . .	11
Crassier . . . . .	5
Grens . . . . .	12
Gingins . . . . .	33
Duillier . . . . .	31
Trélex . . . . .	26
Givrins. . . . .	24
Arzier (les hommes du prieur d'Oujon) . .	27
Begnins (10 hommes à Colet Dumartheray et 5 au prieur d'Oujon) . . . . .	15
Genolier (au seigneur et à la dame de Mont- maieur) . . . . .	39
Bassins (les hommes du prieur de Bassins dans la châtelainie de Galois de Viry) . . .	37
Hommes de Girard Tavelli. . . . .	18
Mont et Germagny . . . . .	31
Gilly et Saint-Vincent . . . . .	6
Bursinel . . . . .	9
Rolle. . . . .	57
Perroy . . . . .	17
Total . . . . .	445

sans la ville de Nyon

La somme indiquée correspond à celle qui fut effectivement payée. Les membres de l'expédition qui ont des possessions dans cette châtelainie sont nommés ; ils sont au nombre de neuf : Galois de Viry, Rossel, Jean Mestral du Mont, Guillaume de Begnins, donzel, Jaquemmet, son frère, Hugues de Fléchère, chevalier, Jean de Vesancy, François Jaillet de Givrins, François Balli de Genève. On a aussi, curieusement, exempté cinq hommes

<sup>1</sup> AST, inv. 70, fol. 203, m. 3.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 137, unico rotolo.



appartenant à Pierre de Begnins, chanoine de Genève, sur une terre à Mont, qu'il vient d'acheter à Galois de Viry : il prétend en effet que le subside était inclus dans le prix de vente.

Le subside de *Romont*<sup>1</sup> donne lui aussi une liste assez détaillée :

TABLEAU XIV  
*Population de la châteltenie de Romont en 1368*

Romont . . . . .	164 feux	Bossens . . . . .	8 feux
Mézières . . . . .	60	Lussy . . . . .	4
Villar German . . . . .	29 <sup>2</sup>	Villaz [Saint-Pierre] . . . . .	7
Sommentier . . . . .	6	Villarimboud . . . . .	7
Chavannes-les-Forts . . . . .	7	Berlens . . . . .	10
Villaraboud . . . . .	17	Fuyens . . . . .	12
Siviriez . . . . .	10	Ferlens . . . . .	4
Hennens . . . . .	13	Massonnens . . . . .	4
Billens . . . . .	12	Torny . . . . .	1

à quoi il faut ajouter cinq villages qui ne sont pas nommés et ont respectivement 5, 5, 5, 23 et 11 feux. La population de la châteltenie est ainsi de 424 feux.

Le compte de *Moudon* n'est pas conservé ; nous en avons consulté un autre, bien postérieur, puisqu'il s'agit du subside pour la dot de Marguerite de Savoie, en 1433<sup>3</sup>.

TABLEAU XV  
*Population de la châteltenie de Moudon en 1433*

La ville a payé 360 francs et compte donc au minimum 180 feux<sup>4</sup>.

Denezy . . . . .	8 feux	Brenles . . . . .	11 feux
Prévondavaux . . . . .	11	Corcelles-le-Jorat . . . . .	12
Combremont-le-Grand . . . . .	21	Ropraz . . . . .	9
Démoret . . . . .	10	Peney (hommes de l'abbé de Hautcrêt) . . . . .	6
Champtauroz . . . . .	9	Villars-Mendraz . . . . .	4
Treytorrens . . . . .	13	Granges de Martherenges . . . . .	3
Montpreveyres . . . . .	8	Granges de Boulens (hommes de l'abbé de Théla) . . . . .	11
Mézières . . . . .	10		
Servion . . . . .	10		
Carrouge . . . . .	17		
Vulliens . . . . .	13		
Granges de Montet . . . . .	4		

<sup>1</sup> *Ibid.*, fol. 165, unico rotolo.

<sup>2</sup> Ce qui paraît élevé. Le *Dictionnaire géographique de la Suisse* (DGS), t. VI, Neuchâtel 1910, attribue 73 habitants à ce hameau. La population de Mézières, elle aussi, était forte.

<sup>3</sup> AST, inv. 70, fol. 119, m. 1.

<sup>4</sup> CH. GILLIARD, *op. cit.*, p. 149, relève 220 maisons en 1358, soit 1300 habitants ; ce chiffre lui apparaît comme un maximum.

Le total, sans la ville, est de 370 feux, soit 72 pour la partie « nord » (les six premiers villages cités), et 118 pour le « sud » ; ce chiffre est extrêmement faible.

La région que l'on peut le mieux étudier est la partie aujourd'hui vaudoise du *Chablais* et le *Valais*, autrement dit le territoire qui s'étend de la *Veveyse* à la *Morge de Sion* ; le subside, par châteltenie, est le suivant :

TABLEAU XV  
*Subside du Chablais « vaudois » et du Valais en 1368*

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total	Compte particulier	Feux
La Tour, Vevey, Blonay . . . . .	488	488	976	976	—
Chillon . . . . .	950	993	1943	1966	983
Vidomnat d'Ollon . .	234	226	460	—	—
Saint-Maurice . . .	333	400	733	—	—
Monthey . . . . .	230	230	460	—	—
Sembrancher- Entremont . . . . .	715	717	1432	1432	716
Saxon . . . . .	40	51	91	—	—
Conthey-Saillon . .	660	660	1320	1320	660
Total . . . . .	3650	3765	7415		

En tenant compte des exemptions, le nombre des feux pourrait être de 4500 environ et la population de 20 000 à 25 000 âmes.

A *Vevey*, le compte de Marguerite de Langin<sup>1</sup>, donzelle, veuve de feu noble Etienne Maréchal, fait apparaître une population de 64 feux pour Blonay, 93 pour La Tour, 8 pour Burier, soit 165 en tout. Il faut ajouter le subside de Vevey, mentionné de la sorte : « Receptit a communitate Ville Viviaci per manum Johannis Lengleys ... *ex concordia* facta cum domino per dictam communitatem, insimul pro dictis duobus terminis dicti subsidii 464 fl. auri ». Le caractère « gratuit » du subside est ainsi affirmé ; la population veveysanne est égale, peut-être supérieure à 232 familles.

<sup>1</sup> AST, inv. 69, fol. 183, mazzo unico.

Enfin, il y a le subside de Jean de Blonay pour ses hommes vivant sur sa terre du même nom : 182 florins, soit normalement 91 feux. Comme ce seigneur n'avait pas produit les noms de ses contribuables, il lui fut expressément enjoint de le faire dans un certain délai et d'apporter ses listes à Chambéry, sous peine d'une amende de 25 livres.

La somme de 976 florins que le compte établit fut effectivement remise au trésorier Pierre Gerbais, en six livraisons, à partir du 24 mai 1368.

En 1365 le subside avait été de 230 florins pour Vevey et La Tour, de 100 pour Blonay. En 1373 et en 1388, le nombre des contribuables fut le suivant :

		1373	1388
La Tour . . .	90 + 3 « quos nominare nescit » =	93	90
Blonay . . .	62 + 1 » » » =	63	33
Burier . . .	— + 5 » » » =	5	9
Total . . . . .		161	132

Vevey n'est pas mentionnée en 1373 et, en 1388, on précise qu'elle n'a rien payé, parce qu'elle se trouve dans les limites et obéit aux coutumes du Pays de Vaud, et que les Vaudois n'ont rien accordé au comte pour ce subside.

Le compte de *Chillon*<sup>1</sup> peut être comparé avec ceux d'autres subsides : 1359, 1373, 1380. La difficulté de la comparaison tient au fait que les mentions sont très variables : Montreux ne figure que dans le compte de 1380, Gryon en 1368 et 1380 ; un hameau comme Crebelley est cité tantôt avec Noville, tantôt avec Chessel, tantôt seul ; plusieurs familles ont des possessions un peu partout ; les exemptions ne sont indiquées qu'en 1373 : les motifs de dispense sont le décès, l'« absence », la pauvreté, la participation à la chevauchée, l'éloignement (*Aliqui non faciunt focum sed morantur extra*). Nous ferons néanmoins figurer ces quatre comptes en regard, dans la mesure du possible (il manque le début à celui de 1359), et en indiquant, en 1373, le nombre des contribuables, des exemptés et le nombre total des feux.

<sup>1</sup> *Ibid.*, fol. 23, m. 1.

TABLEAU XVI

*Population de la châtellenie de Chillon en 1359, 1368, 1373 et 1380*

	1359	1368	1373	1380
Montreux . . . . .	....	—	—	55
Chillon . . . . .	....	40	32 + 5 = 37	26
Villeneuve . . . . .	110	205	141 + 40 = 181	57
Mont de Villeneuve	48			59
Rennaz . . . . .	16	37	45 + 13 = 58	19
Noville . . . . .	33			8
Roche . . . . .	5			5
Crebelley . . . . .	4	— + 9 = 9		
Chessel . . . . .	5	8	— + 8 = 20	20
Port-Valais . . . . .	35	26	43 + 12 = 55	41
Vionnaz . . . . .	71	66	94 + 6 = 100	77
Vouvry . . . . .	70	99	238 + 91 = 329	239
Paroisse d'Aigle . . . . .	272 (?)	198	138 + 37 = 175	137
Bex . . . . .	48 (?)	177	141 + 50 = 191	—
Les Ormonts . . . . .	141	77	9 + 2 = 11	13
Saint-Triphon . . . . .	—		50	50
Gryon . . . . .	—	50		
Total . . . . .	(1257)	983	893 + 273 : 1166	806

La mobilité apparente de la population s'explique en partie par l'absence de rigueur dans le classement et par les exemptions qui introduisent de grandes variations d'un compte à l'autre ; néanmoins, les fluctuations devaient être assez considérables.

Les comptes montrent l'importance des domaines nobles dans la châtellenie. Les propriétaires sont Thomas de Saillon (Yvorne, Corbeyrier, Les Posses, le Cloître d'Aigle, etc.), Jean de Blonay (Bex, Noville, Crebelley), Jean et Guy Thomé (Vionnaz, Saint-Triphon, Les Ormonts), Pierre de Châtillon (Chessel), Aymon de Pontverre (Aigle, Les Ormonts), Pierre de Chevron (Aigle), les Compeis (Aigle), les Tavelli (Bex), sans compter l'abbé de Saint-Maurice (Gryon).

Nous avons relevé les patronymes à Villeneuve et à Chillon. Les noms de famille modernes sont à peu près formés : ce sont par exemple (nous respectons l'orthographe) des de Reyna, de Antagnyes, de Yvorne, de Vauruz, de Lides, de Bacio (Bex), de Vilar, de Longueville, de Plancoudrey, de nombreux dou

Flon, dou Cres, dou Chastellar, de Rive, de Mura, Tavel, Codurerius, Boverii (Bouvier), Chevrier, Charbonier, Escoferii, de Pertuys, Geneveys, Barbier, Mailliar, Boulaton, Bernard, Aymonodus, *dictus* Chessex, Ballisart, Gueis, Chimiliart, *dictus* Bondi, Papet, Colon, Pugin, Giroudet, Grassot, Desgras, Bataillart ; à Chillon, on trouve des Bornatard, Lombard, Vionet, Rosserii (Rossier), Cochard, de Molendino (Dumoulin), Bocardi, dou Prez, dou Flon.

A la même époque vivent à Saint-Maurice les Bellet, Marietan, Regis, Leuri, de les Ruynes, de la Chapella, Nycollerat, Nycolier, Doginer, Murisier, Pastor, Berot, de Pont, Soudan, Belmont, Robert, dou Ruptis, Rosset, de Bagnes, Héritier. A Ollon, en 1398, on relève des Charroton, Pichar, Papoz, Berthod, de la Sala, de Croset, Tissot, Reymond, Martin, de Prato, Durant, Michel, dou Buys, Esparant, Chivaler, Bolat, Lambersod, Moret, Borgesii (Bourgeois), de Nex, sans compter une « dicta bona femina » à laquelle on ne connaît pas de nom de famille.

La graphie française ou latine d'un nom dépend purement de la fantaisie du secrétaire ; à Conthey, le même personnage est appelé Borgeys en 1372 et Borgesii en 1373. Tous les noms ne sont d'ailleurs pas fixés : ainsi Jaquier Guyon (en 1372) se nomme Taillaignon l'année suivante. Les autres patronymes de Conthey sont, par exemple, Mareschet, Pecherod, Chables, Barbier, de Dayllion, Berboz, Amoudri, Bucetta, dou Ressay, deis Assans, des Rapillies, de Combis, Bosson, maior, et Gras de veus. A Nendaz, enfin, on note des Regis, Juglar, de la Forcla, de Prato primo, Bertholeis, de Croso, Turbilliard, Amiczon, Glassey, plusieurs Cristoblat, et, bien sûr, Fournier.

Le compte de *Monthey* n'est pas conservé ; d'après la trésorerie générale, la population serait de 230 feux. En 1359<sup>1</sup>, elle s'élevait à 224 feux, dont 109 pour la paroisse de Collombey, 27 à Muraz et 88 à Troistorrents. En 1407, la châtellenie comptait 217 familles.

La situation est la même à *Saint-Maurice*. Les comptes des subsides de 1359, 1398, 1401 et 1404 font apparaître, comme à Chillon, une grande diversité dans les procédés de recensement.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, fol. 105, m. 1.

Dans la mesure où une comparaison est possible, elle donne les résultats suivants :

TABLEAU XVII

*Population de la châtelainie de Saint-Maurice de 1359 à 1404*<sup>1</sup>

	1359	1398	1401	1404
Saint-Maurice . .	140	93	74	105
Vérossaz . . . .	36	15	14	34
Evionnaz . . . .	14	7	8	10
La Balmaz et Crétel <sup>2</sup> . . . .	—	5	4	7
Mex . . . . .	15	8	8	8
Epinassey . . . .		2	2	—
Ottan . . . . .	env. 8	8	5	16
Total . . .	213	138	115	180

Les totaux n'ont à vrai dire pas grande signification, car il s'en faut de beaucoup que tous les feux soient comptés. Pour 1398, il faudrait ajouter 132 hommes relevant de divers maîtres, 60 pauvres, et les sujets de l'abbé ; celui-ci a composé pour la somme 400 florins (le subside est de 2 florins par feu). En 1401, on mentionne 54 pauvres et 19 hommes appartenant à l'abbé ; le compte de 1404 précise que les 17 indigents ont été portés en liste et la déduction n'intervient qu'en fin de compte. La région d'outre-Rhône et le val d'Illiez ne sont mentionnés qu'en 1359, avec 4 feux à Dorénaz, 29 à Morcles, Alesses et Mont-d'Arbignon<sup>3</sup> 122 à Val-d'Illiez, plus les 3 hommes du prévôt du Saint-Bernard, 13 hommes de l'abbé de Saint-Maurice à Chièzes, 21 à Choëx et 32 à Salvan. La comparaison de ces comptes nous incite à nous montrer très prudents dans l'utilisation des données fondées sur une seule source.

Le vidomnat d'Ollon ne possède de compte de subside qu'à partir de 1398. La population qui se dégage des comptes de 1398 et 1404 est consignée au tableau XVIII.

<sup>1</sup> *Ibid.*, fol. 153, m. 1.

<sup>2</sup> Nous n'avons pas identifié cette localité, qui porte un nom de lieu-dit très répandu ; à Ollon, en plus du Crétel qui se situe près d'Antagnes, le compte de 1404 mentionne un Crestel près de Chesières.

<sup>3</sup> Ancien village, un peu au-dessus de Collonges. Un alpage sous la Dent de Morcles s'appelle encore l'Au d'Arbignon.



TABLEAU XVIII

*Population du vidomnat d'Ollon en 1398 et 1404*<sup>1</sup>

	1398	1404	
Ollon . . . . .	33	51	
Panex . . . . .	7	9	
Glutières . . . . .	10	—	
Huémouz . . . . .	8	9	
Chesières . . . . .	18	23	avec Crestel
Villars . . . . .	8	14	
Arveyes . . . . .	17	20	
Les Combes . . . . .	} 12	6	
Pallueyres et Forchex . . . . .		16	
Crétel, Antagnes et Villy . . . . .		12	16
Total . . . . .	125	164	

En 1404, les 14 pauvres sont inclus, alors qu'en 1398 il faut ajouter 53 indigents et 20 hommes appartenant à Jean de Rovéréa et à ses frères, mais Rovéréa refusa d'accorder plus d'un florin (au lieu de deux) pour tous les hommes sur lesquels lui et ses frères exerçaient leur juridiction, « jusqu'au dernier supplice non compris ».

Pas de compte à *Saxon* jusqu'en 1404, où la population est de 27 feux<sup>2</sup>. En 1368, le montant du subside était de 91 florins ; la population semble donc avoir sensiblement diminué.

Le compte d'*Entremont-Sembrancher*<sup>3</sup>, établi en 1368 par le châtelain Antoine Champion, de Saint-Michel de Maurienne, donne les chiffres suivants :

TABLEAU XIX

*Population d'Entremont-Sembrancher en 1368*

Paroisse de Bagnes . . . . .	229
Paroisse de Vollèges . . . . .	66
Paroisse de Sembrancher . . . . .	71
Hommes de Jacques Tavelli à Bovernier . . . . .	24
Paroisse d'Orsières . . . . .	224
<i>Apud</i> Liddes . . . . .	86
Paroisse de [Bourg Saint-Pierre] <sup>4</sup> . . . . .	16
Total . . . . .	716

<sup>1</sup> Les comptes se trouvent avec le subside de Saint-Maurice. En 1401, le vidomnat paie globalement 100 florins.

<sup>2</sup> AST, inv. 69, fol. 135.

<sup>3</sup> AST, inv. 69, fol. 61, m. 1.

<sup>4</sup> Le nom est laissé en blanc sur le document.

ce qui correspond au paiement des 1432 florins indiqués aussi bien par ce compte que par la trésorerie générale. La population s'élevait donc à environ 4000 habitants ; la densité (6) est faible, mais, dans cette région qui se dépeupla à l'époque moderne, la population se rapproche plus qu'ailleurs de celle d'aujourd'hui ; à Orsières et Sembrancher, elle atteignait les deux tiers de ce qu'elle fut au début du vingtième siècle <sup>1</sup>. Mais elle était aussi en diminution : en 1359, il y avait 807 feux (le compte n'est pas détaillé) ; en 1402, les quatre paroisses de Sembrancher, Orsières, Liddes et Bourg-Saint-Pierre avaient respectivement 81, 183, 90 et 25 feux, ce qui marque une légère baisse de 18 unités par rapport à 1368.

La châteltenie qui fournit les renseignements les plus intéressants est enfin celle de *Conthey-Saillon*. Les documents sont nombreux ; ils s'étendent de 1356 à 1469, soit jusqu'à la fin de la période savoyarde, avec une interruption de 1410 à 1446. Les localités sont en général bien délimitées, et avec une assez grande stabilité. Il est donc possible de dresser des tableaux numériques cohérents.

Les deux parties de la châteltenie, séparées par le territoire épiscopal d'Ardon-Chamoson, comprenaient chacune quatre paroisses, à savoir Conthey, Vétroz, Nendaz, Hérémente d'une part, Fully, Saillon, Leytron, Riddes de l'autre. En outre, certains subsides mentionnent les hommes de Pierre de Châtillon, seigneur d'Isérables. (Voir tableaux XX et XXI.)

Les paroisses de la châteltenie de Saillon, ainsi que celle d'Hérémente, ne sont jamais détaillées, sauf en 1356, où quelques hameaux de Fully : Euloz, Tassony, Buitonnaz, Tschiéboz, etc., sont mentionnés. Les contribuables des paroisses de Conthey, Vétroz et Nendaz sont par contre souvent groupés par villages. Conthey comprend ainsi les hameaux de Daillon, Premploz, Aven et Erde ; Vétroz, celui de Magnot. Plan-Conthey est rattaché tantôt à l'une des paroisses, tantôt à l'autre. Sensine figure en 1376 dans la paroisse de Vétroz, puis dans celle de Conthey. Enfin, l'enclave de Drône, objet de disputes continuelles entre la Savoie et l'évêque de Sion, fait partie de la paroisse

---

<sup>1</sup> D'après le *DGS*, que nous préférons à une source plus récente, parce qu'au début du siècle l'économie s'était moins transformée qu'aujourd'hui, Bovernier comptait 521 habitants, Sembrancher 716, Voillèges 910, Orsières 2215, Bagnes 4233, Liddes 1076, Bourg-Saint-Pierre 357, la région entière 10 028.

TABEAU XX

Population de Conthey-Saillon, par paroisses, de 1356 à 1469

Paroisses	1356	1359	1368	1372 1373	1376	1388	1399 <sup>1</sup>	1402 <sup>1</sup>	1404	1407 1410	1446	1448 <sup>2</sup> 1449	1451 <sup>2</sup> 1452	1457 1459	1461	1465 1469
Conthey <sup>3</sup> . . .	171	136	123	148	140	141	81 + 38 = 119	50 + 58 = 108	121	120	82	78	72	72	72	44
Vétroz <sup>3</sup> . . .	38	52	53	71	57	47	23 + 17 = 40	15 + 18 = 33	35	37	24	24	22	23	23	21
Endaz . . .	118	124	122	103	102	78	58 + 32 = 90	39 + 45 = 84	84	81	60	60	59	59	60	60
Chéréme . . .	88	101	95	84	80	70	30 + 29 = 59	30 + 29 = 59	45	34	33	32	30	30	27	24
Total Conthey .	415	413	393	406	379	336	192 + 116 = 308	134 + 150 = 284	285	272	199	194	183	184	182	149
Saillon . . .	71	70	76	71	—	60	22 + 44 = 66	18 + 39 = 57	50	48	45	42	35	34	34	31
Veytron . . .	43	43	43	42	—	20	10 + 20 = 30	8 + 13 = 21	20	21	13	12	12	12	12	12
Iséables . . .	—	68	72	65	—	62	22 + 36 = 58	21 + 23 = 44	54	52	37	34	32	30	30	30
Total Saillon .	—	86	76	80	—	63	31 + 29 = 60	21 + 16 = 37	39	40	34	32	30	30	30	30
Total général .	—	267	267	258	4	205	85 + 129 = 214	68 + 91 = 159	163	161	129	120	109	106	106	103
d'Iséables .	—	—	—	—	—	—	16 + 13 = 29	12 + 17 = 29	—	—	25	25	25	25	25	25
Total général .	—	680	660	664	—	541	293 + 258 = 551	214 + 258 = 472	448	433	353	339	317	315	313	277

<sup>1</sup> Nous avons indiqué pour ces deux années le nombre des contribuables, celui des indigents et le nombre total des feux.

<sup>2</sup> Les comptes de 1449 et 1452 reprennent ceux de 1448 et 1451, à une ou deux unités près.

<sup>3</sup> Le hameau de Plan-Conthey figure en 1356, 1359, 1368, 1376 avec la paroisse de Conthey, en 1372-1373 et dès 1399 avec celle de Vétroz. Celui de Vétroz se rattache toujours à Conthey, sauf en 1372-1373 et 1376.

<sup>4</sup> Le compte de 1376 porte 200 florins pour la châtellenie de Saillon. Le subsidie était de 2 florins par feu. Mais un nombre de 100 feux est impossible.

TABEAU XXI

Population des paroisses de Conthey, Vétroz et Nendaz, par hameaux, de 1356 à 1469

	1356	1359	1368	1372 1373	1376	1388	1399 <sup>1</sup>	1402 <sup>1</sup>	1404	1407 1410	1446	1448 1449	1451 1452	1457 1459	1461	1465 1469
Conthey . . .	60	54	48	57	54	49	(24)	(12)	39	41	15	12	11	11	11	6
Dailon . . .	39	33	30	40	12	30	(18)	(12)	24	22	16	16	15	15	15	9
Premplaz . . .	17	17	13	18	20	12	(12)	(9)	13	14	15	15	13	13	13	7
Aven . . .	15	20	21	19	15	18	(12)	(6)	11	11	11	11	10	10	10	6
Sensine . . .	18	—	—	11	15	11	(3)	(5)	14	12	9	8	8	8	8	4
Erde . . .	14	7	11	14	15	21	(12)	(6)	20	20	16	16	15	15	15	12
Vétroz . . .	30	36	35	30	27	24	(15)	(9)	20	21	13	13	11	12	12	11
Plan-Conthey.	8	5	—	12	24	6	(3)	(3)	7	8	6	6	6	6	6	6
Magnot . . .	4	4	7	9	6	9	(5)	(3)	8	8	5	5	5	5	5	4
Drône . . .	4	12	11	9	9	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nendaz . . .	66	66	78	54	51	39	—	(9)	49	42	—	—	—	—	—	—
Brignon . . .	16	37	44	33	36	28	—	(24)	15	19	—	—	—	—	—	—
Beuson . . .	7	—	—	—	—	—	(58)	—	—	—	60	60	59	59	60	60
Fey . . .	18	21	—	16	15	11	—	(6)	9	11	—	—	—	—	—	—
Clèbes <sup>2</sup> . . .	5	—	—	—	—	—	—	—	4	2	—	—	—	—	—	—
6	—	—	—	—	—	—	—	—	7	7	—	—	—	—	—	—
Total . . .	327	312	298	322	299	266	(162)	(104)	240	238	166	162	153	154	155	125

<sup>1</sup> On n'a porté en 1399 et 1402 que le nombre des contribuables ; le détail n'est pas donné pour les indigents.

<sup>2</sup> Nous n'avons pas pu lire le nom de ce hameau.

de Vétroz, jusqu'à ce qu'elle cesse, en 1399, de payer les subsides<sup>1</sup> ; le village a échappé à l'autorité, financière au moins, des comtes de Savoie.

Les hommes d'Antoine de La Tour, eux, payent à certaines occasions. En 1356, ils sont cités, à part, dans la liste des contribuables : 24 à Conthey, 4 à Erde, 4 à Premploz, 8 à Daillon, 18 à Sensine, soit 58 en tout. En 1372, ils payent un florin au lieu de deux, et en 1373, rien du tout.

Il y a encore la question des indigents. Ils sont mentionnés en 1399 et en 1402, pour chaque paroisse ; leur nombre est très élevé ; mais il présente une grande instabilité, et il règne une certaine fantaisie dans la manière de les compter. En 1404, on procède à un recensement complet, puis on déduit pour les pauvres, à forfait, les 10 % du montant du subside, tandis que le compte de 1465 précise qu'on ne les a pas comptés.

Mais ce que les comptes montrent surtout, c'est la diminution de la population. Le nombre des exemptions augmente peut-être avec le relâchement de l'autorité de la Savoie, mais il n'en reste pas moins que la baisse est régulière et constante. En un siècle, la châtelainie perd les 60 % de sa population, certaines paroisses, comme Saillon, davantage encore ; quant au chef-lieu, il n'existe presque plus en 1465. Or, en 1368, le peuplement n'était pas énorme : 4000 habitants environ ; la proportion, par rapport à la population de 1900, est inférieure à celle d'Entremont<sup>2</sup>. Il y a donc un véritablement dépérissement de la contrée.

La petite terre de Saxon subit une évolution un peu semblable : la population, après avoir probablement baissé dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, se maintient très stable, à 26 ou 27 feux, de 1404 à 1451, puis elle diminue brusquement à 22 en 1459, 19 en 1461, 18 en 1465 et 1469. Il faudrait procéder à une étude d'ensemble pour savoir si le phénomène est général dans le domaine savoyard aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ou s'il est limité à cette seule région.

JEAN-JACQUES BOUQUET.

<sup>1</sup> Le châtelain « ne compte rien au sujet des familles demeurant à Drône près Sensine, parce qu'il n'a pas pu recouvrer chez eux le dit subside, à ce qu'il dit et soutient par serment, car, dit-il, les hommes et les gens du dit lieu ne veulent pas obéir au comte (*nolunt obedire domino*) ». *Subside de Conthey*, 1399.

<sup>2</sup> Population d'après le DGS : 2915 habitants à Conthey, 2289 à Nendaz, 1494 à Fully, 1101 à Hérémente, 1073 à Leytron, 892 à Riddes, 761 à Vétroz, 422 à Saillon, soit 10 947 au total. Le peuplement en 1368 était, en regard de la population moderne, un peu plus fort qu'en Tarentaise et Maurienne, un peu moins qu'à Entremont.